



Les bons gestes

en cas d'inondation

D'après le nombre de communes touchées et le coût économique des événements naturels, **l'inondation est le premier risque naturel en France**. Par exemple, en octobre 2018, les inondations dans l'Aude ont provoqué 14 décès et plusieurs dizaines de blessés. Des centaines de personnes ont été sinistrées. Les dégâts ont été chiffrés à 200 millions d'euros.

Vous occupez un bien dans une zone à risque. C'est pourquoi il est important de connaître les bons réflexes à adopter avant, pendant et après une inondation.

Les différentes formes d'inondations

- **Les inondations lentes** : principalement occasionnées par des pluies soutenues sur plusieurs jours, elles se définissent par un débordement « lent » des cours d'eau et de longues durées de submersion.
- **Les crues rapides** : elles sont la conséquence de très fortes pluies (l'équivalent de plusieurs mois en quelques heures) qui occasionnent une montée des eaux brutale, accompagnée d'un ruissellement intense.
- **Les inondations par remontées de nappes phréatiques** : à la suite de plusieurs jours de pluie, les nappes phréatiques pleines peuvent remonter et inonder les zones inférieures des bâtiments (sous-sol, garages...).
- **Les submersions marines** : ce sont des inondations rapides et de courte durée liées à l'action des vagues. Elles résultent de la combinaison de plusieurs facteurs : vents forts, basses pressions atmosphériques, forts coefficients de marée.

Avant l'inondation : se préparer

- **Informez-vous** :
 - renseignez-vous auprès de la mairie pour avoir plus de détails sur les risques auxquels vous êtes exposés ;
 - suivez les consignes des pouvoirs publics et préparez-vous à vous mettre à l'abri ou à évacuer.
- **Stationnez votre véhicule hors de la zone inondable.**
- **Préparez un kit de secours en cas de confinement comportant** :
 - des réserves d'eau ;
 - des aliments non périssables ;
 - des vêtements chauds et des couvertures ;
 - une trousse de premiers secours ;
 - une radio et une lampe de poche à piles ;
 - vos papiers personnels.
- **En cas d'alerte, préparez votre domicile** :
 - mettez les produits toxiques en hauteur ;
 - coupez le gaz et l'électricité ;
 - débranchez les appareils électriques et placez-les en hauteur ;
 - videz vos poubelles ;
 - mettez vos objets de valeur et papiers personnels à l'abri.



Pendant l'inondation : se mettre en sécurité

- Restez chez vous ou dans un bâtiment en dur.
- Fermez les portes et les aérations (mais maintenez ouvertes les issues à commande électrique).
- Montez dans les étages en emportant votre kit de secours.
- Restez informé sur l'avancée de la situation mais évitez de téléphoner pour libérer les lignes pour les secours.
- Si vous êtes dehors, ne vous engagez pas (à pied ou en voiture) dans une zone même faiblement inondée.



Laissez vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par le personnel enseignant.

Après l'inondation : se relever

- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages, prenez toute mesure utile pour éviter leur aggravation et contactez votre assureur (pour plus de détails, reportez-vous aux conditions générales de votre contrat).
- Jetez les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur.
- Faites appel à des professionnels avant de rebrancher votre installation électrique et votre chauffage.
- Mettez des bottes et des gants pour manipuler les déchets produits par l'inondation.
- Nettoyez votre domicile à la brosse puis désinfectez-le à l'eau de Javel.
- Aérez et chauffez doucement votre maison pendant plusieurs jours.
- Soyez vigilant si vous utilisez une motopompe pour vider votre cave car il y a un danger d'intoxication au monoxyde de carbone.



Renseignez-vous auprès de la mairie avant de boire l'eau du robinet.



En cas de submersion marine, restez éloigné du bord de mer et des zones submergées.



Generali vous propose un service gratuit d'alerte météorologique :

GENERALI PRÉVENTION MÉTÉO

Grâce à ce service, notre équipe d'experts vous conseille sur l'attitude à adopter pour protéger vos proches et vos biens.

Vous recevez une alerte par SMS si un événement à risque survient à proximité de votre bien. Pensez à communiquer votre numéro de téléphone mobile à votre intermédiaire pour en bénéficier.

L'application Mon Generali vous permet d'être informé en temps réel sur les risques diagnostiqués sur le lieu où vous vous trouvez.



Dénomination sociale / Nom :
Adresse :
Tél : e-mail :
N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Informations non-contractuelles données à titre purement indicatif dans un but pédagogique et préventif. Generali ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature lié aux informations fournies. Ce document ne préjuge pas d'une éventuelle indemnisation en cas d'inondation.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances 552 062 663 RCS Paris - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

